



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 62869

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le Premier ministre sur le vide juridique qui existe en matière sanitaire dans le domaine de la radiotéléphonie mobile. Le directeur général de la santé a chargé un groupe d'experts réunis autour du professeur Zmirou de faire l'état des connaissances et de proposer des recommandations sur le thème « les téléphones mobiles, leurs stations de base et la santé ». A la suite de la publication du rapport, le Gouvernement a annoncé, lors d'une conférence de presse, organisée au ministère de la santé le 7 février dernier, qu'un certain nombre de décrets devaient rapidement préciser les règles sanitaires qui seraient imposées aux opérateurs de radiotéléphonie mobile. La France ne dispose, en effet, d'aucune réglementation en la matière, ce qui renforce l'inquiétude de l'opinion publique à l'égard de cette nouvelle technologie. La recommandation européenne de juillet 1999 qui pouvait servir de base à notre réglementation n'a toujours pas été adoptée par notre pays contrairement à d'autres pays de l'Union. Il semblerait que, pour des raisons difficiles à comprendre, les ministères concernés, l'équipement, l'industrie, la consommation et la santé ne paraissent toujours pas en mesure de produire les décrets attendus dans les délais impartis, la brochure d'information destinée au public éditée par le ministère de la santé recherchant toujours un financement. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre pour hâter la concertation interministérielle afin de produire le cadre réglementaire sanitaire qui manque à la radiotéléphonie mobile apte à donner des points de repère aux collectivités locales, aux bailleurs, aux associations de protection de l'environnement et au-delà, au grand public ainsi qu'aux opérateurs et industriels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62869

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3599